

Procedure retablissement personnel???

Par tex mex, le 29/09/2008 à 08:57

Bonjour. Suite à es soucis financiers, nous avons engagé pour un e mes parents un dossier de surendettement pour lequel nous venons d'avoir des nouvelles qui semblent bonnes. La demande a été déclarée recevable par la bdf.

La commission de cette dernière a décidé de saisir le juge de l'exécution aux fins d'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel.

Sauriez vous m'expliquer un peu plus précisement en quoi consiste cette procedure.

Je vous remercie d'avance et dans l'attente de votre réponse, je vous adresse mes sincères salutations.

Cordialement

JFP

Par 7anan, le 01/12/2008 à 17:32

moi aussi je suis dans le même cas et j'aimerais savoir, si vous pourriez me répondre. merci.